DÉPARTEMENT **ILLE-ET-VILAINE**
ARRONDISSEMENT **REDON**
CANTON **BAIN DE BRETAGNE**

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20261015-2026048-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	14
VOTANTS :	15
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. BABIN-TOUBA Ludovic**, Maire.

Date de convocation : 9 octobre 2026.
Étaient présents : MM. BABIN-TOUBA Ludovic, JOURDAN Anne-Sophie, VALOIS Dominique, CONAND Cathel, LE MOIGNO Vincent, AYOUB Leïla, CID Jacqueline, KERBOAS Chloé, MORAT Jules, DENIEL Franck, LACIRE Ludovic, RATTO Ceyliane, LE GUEHENNEC Laurent, ANTIN Séverine.
Absent(s) excusé(s) : MM. ROUX Guillaume (pouvoir à Mme KERBOAS Chloé)
Absent(s):
Secrétaire de séance : Mme CONAND Cathel est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. GANDON Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2026048 | Commande publique – Lancement officiel du projet d'édification des chemins doux de Beausoleil au bourg et sollicitation de toute subvention idoine

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'un cheminement doux permettant de relier le secteur de Beausoleil au bourg de Saulnières, en passant par le secteur de Marnas.

Ce projet vise à sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes, à favoriser les mobilités douces et à améliorer les liaisons entre les différents secteurs de la commune.

Le tracé envisagé, présenté sur le plan annexé à la présente délibération, longe notamment la route départementale n°120. Sa réalisation nécessitera des échanges avec les services du Département d'Ille-et-Vilaine, ainsi que la réalisation éventuelle d'études techniques préalables afin de déterminer les conditions de faisabilité et de sécurité de l'aménagement.

La réalisation de cet aménagement nécessite l'acquisition de plusieurs emprises foncières appartenant à des propriétaires privés, notamment sous la forme de bandes de terrain situées en bordure de la route départementale n°120.

Afin de permettre l'avancement du projet, Monsieur le Maire propose d'engager les démarches de négociation amiable auprès des propriétaires concernés et de solliciter, si nécessaire, l'intervention d'un géomètre-expert pour procéder aux relevés, divisions parcellaires et opérations de bornage.

Les acquisitions envisagées, leurs superficies et leurs conditions financières feront l'objet de nouvelles délibérations du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le lancement officiel du projet de création d'un cheminement doux entre Beausoleil et le bourg, selon le tracé de principe annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le lancement des démarches d'acquisition amiable des emprises foncières nécessaires à la réalisation du cheminement doux entre Beausoleil et le bourg ;
- **SOLLICITE t**oute subvention idoine (DETR,DSIL,FDC, Amendes de police…) pour le projet et autorise le maire **à ARRÊTER** tout plan de financement nécessaire à l'édification des dossiers de subvention

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20261015-2026048-DE

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document et tout plan de financement nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents

Le Maire,

M. Ludovic BABIN-TOUBA .

